

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni au foyer rural, en raison des conditions sanitaires, le lundi 26 octobre 2020 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Nathalie KLIMENKO, Messieurs Jean-Noël DE STEFANI, Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE

Absents excusés : Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP donne pouvoir à Monsieur Rémy ARQUILLERE

Madame Perrine MOUILLERE donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD

Madame Corinne THIVANT donne pouvoir à Monsieur Guillaume LEFEBVRE

Madame Corinne GUILLOT donne pouvoir à Madame Nathalie KLIMENKO

Madame Christine DURAND donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël DE STEFANI

Monsieur Jean-Noël DE STEFANI a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Après lecture par madame le Maire d'un hommage suite au décès de Samuel PATY, une minute de silence est observée par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Rénovation du secrétariat

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Bâtiments, qui s'est tenue le samedi 24 novembre 2020.

La proposition de la commission Bâtiments pour la rénovation du secrétariat est la suivante :

- Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et des deux portes d'entrée, installation d'une porte vitrée coulissante pour le bureau du Maire
- Reprise du plancher et pose d'un revêtement type dalles en vinyl
- Isolation des murs
- Isolation et pose de dalles 60x60 au plafond
- Installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur
- Reprise du réseau électrique, création d'un réseau informatique
- Travaux de plâtrerie-peinture
- Agrandissement du bureau du maire en démolissant la cloison avec le petit bureau
- Suppression de la cheminée
- Rénovation du couloir en installant une trappe pour l'accès à la cave, reprise des murs et de l'escalier.

Le montant de travaux est plafonné à 70.000,00 € HT.

Le montant de la subvention accordée par le département de la Loire, dans le cadre du COCA est de 31.147,00 €.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du BONUS RELANCE 2020-2021, afin d'atteindre les 80% de subvention autorisés.

Il est demandé qu'une deuxième entreprise de plâtrerie-peinture soit contactée, ainsi qu'une deuxième entreprise d'agencement pour le placard mural du secrétariat.

Le choix des entreprises sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Borne incendie Rébruns

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à l'approbation du devis pour la pose d'un poteau incendie au lieu-dit Rébruns, et après s'être renseignée auprès de Monsieur Philippe DUCREUX, Roannaise de l'Eau, les travaux d'installation devraient avoir lieu courant novembre. Les tests de raccordement doivent avoir lieu la première semaine de novembre, l'installation de la borne incendie la semaine d'après.

Par ailleurs, il est signalé que les travaux effectués par Roannaise de l'Eau ont un peu détérioré le chemin entre la propriété RICARD et la propriété SALAMANI. Cela sera signalé au chef de chantier.

- Estimation des bâtiments communaux

Madame Florence SOUCHON, de l'Immobilière du Sornin, a rendu son estimation concernant les bâtiments de l'ancienne école :

- Ecole du bas (sans la classe) : 40.000,00 €
- Classe (Ecole du bas) : 5.000,00 €
- Ecole du haut : 70.000,00 €

L'ensemble école du bas et classe peut être estimé entre 50.000,00 € et 55.000,00 €.

Le Conseil Municipal est conscient que ces deux bâtiments nécessitent des travaux de rénovation de grande envergure, mais trouve les estimations un peu faibles. Il est décidé de demander une deuxième estimation auprès de CAPIFRANCE, Monsieur DUMONTEL.

COVID – REMBOURSEMENTS DE LOCATIONS DE SALLES

- Délibération pour le remboursement des acomptes versés

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, toutes les locations de salles (Salle d'animation rurale et Foyer Rural) ont été annulées.

Il est nécessaire de procéder au remboursement des acomptes, lorsque les particuliers n'ont pas la possibilité de reporter leurs manifestations privées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) autorise le remboursement des acomptes versés
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6228

DÉNEIGEMENT

Madame le Maire présente les devis de deux entreprises :

- EURL MOUTET : 65,00 € HT / heure
- SARL MEUNIER : 68,00 € HT/ heure
-

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention :

1) Dit que le déneigement sera assuré conjointement par les agents municipaux et par l'EURL MOUTET à compter du 1^{er} novembre 2020.

2) Il est nécessaire de définir les modalités de déneigement pour chacun :

Les agents communaux procéderont au déneigement, sur demande des élus : Accès piéton école et salle d'animation, Accès piéton Mairie, Accès piéton Commerce Multiservices, Accès Foyer rural et bibliothèque, Accès piéton église, Trottoirs et au besoin, salage de la voirie après passage de la lame.

L'EURL MOUTET procédera au déneigement, sur demande des élus :

En priorité, la route de Gatilles et Rébruns, les voies de circulation dans le bourg, le parking de l'école, de la Mairie et la Place du Souvenir, puis, les routes en plaine.

AVIS UNITÉ DE METHANISATION ROANNE BIOÉNERGIE

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Sous-Préfecture, demandant au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet d'unité de méthanisation de boues de la station d'épuration et de biodéchets sur la commune de Roanne, Rue de l'Oudan, porté par la société ROANNE BIOENERGIE, la commune de Changy étant localisée dans le périmètre du plan d'épandage prévu dans ce projet.

Après étude du dossier, il apparaît que l'exploitation agricole concernée à Changy a son siège d'exploitation sur la commune de Changy, mais les parcelles indiquées pour l'épandage sont situées sur la commune de NOAILLY.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 12 voix pour et 3 abstentions :

- De donner un avis favorable au projet d'unité de méthanisation de boues de la station d'épuration et de biodéchets sur la commune de Roanne
- D'émettre une réserve concernant l'épandage : il serait souhaitable que l'épandage soit réalisé par la société Roanne Bioénergie ou par un prestataire, mais pas par les agriculteurs.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- *ADMR - SSIAD, le lundi 5 octobre 2020*

Monsieur Guillaume LEFEBVRE et Madame Evelyne RICARD font le compte-rendu de l'assemblée générale de l'ADMR, Association d'Aide à domicile en milieu rural, et du SSIAD, service de soins infirmiers à domicile.

Le constat est que la situation devient très compliquée, notamment due aux difficultés de recrutement.

L'association gère 26 aides à domicile, et donc un gros budget.
Le SSIAD emploie 2 infirmières et 16 aides-soignantes.

- *DEGEL, le mardi 8 octobre 2020*

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de l'association qui regroupe les enseignants de l'ex canton de La Pacaudière. L'association avait été créée à l'origine pour rompre l'isolement des enseignants en milieu rural.

Chaque commune est représentée lors de l'assemblée générale par un élu et le Sou des écoles.

Madame Estelle RIVIERE, Directrice de l'école de CHANGY, est trésorière du nouveau bureau.

Les comptes font apparaître un excédent non négligeable (+ 5.400,00 €), en raison du confinement des mois de mars, avril et mai.

Aussi, le budget étant alimenté par les cotisations des communes et des Sou des écoles, il a été décidé de ne pas demander de cotisation aux communes. Seuls les Sous des Ecoles cotiseront.

Les projets pour l'année scolaire 2020-2021 sont les suivants :

- Cycle 3 : Le Petit Prince, représentation à la salle Fontalon
- Cycle 2 : Sortie culturelle à Lyon autour de Saint Exupéry
- Rencontres sportives de biathlon
- Circulation d'une malle artistique et d'une malle scientifique dans les écoles

Le problème principal de l'association reste le financement des transports.

Les enseignants remercient les Sous des écoles et les municipalités pour l'implication dans l'animation du DEGEL.

- *Comité de rivières, le jeudi 15 octobre 2020*

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le compte-rendu de la réunion du Comité de rivières. L'objet de cette réunion était la présentation des diagnostics des bassins versants : qualité de l'eau, état des berges...

L'état des rivières est plutôt satisfaisant, sauf l'Oudan. Il y a tout de même pas mal d'embacles, et peu de vie piscicole, sauf le Renaison.

Les enjeux : Améliorer la qualité de l'eau.

- *CCAS, le mercredi 21 octobre 2020*

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la réunion CCAS. Les différents points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Bilan de la brocante du 27 septembre : 1.574,00 €
- Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes : Monsieur Yves RIMOUX a été nommé titulaire, Madame Mélanie MERCIER, suppléante. Mesdames Martine MEMBRÉ et Marie-Claude MAISONHAUTE sont nommées mandataires pour aider à la tenue de la régie.
- Manifestations à prévoir : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre, à 10h30, cérémonie sans public, sans vin d'honneur ; Portage d'un colis à la place du repas des aînés, aux personnes de plus de 70 ans.

- *Ecole de musique, le samedi 17 octobre*

Madame Patricia GOUTORBE fait le compte-rendu de l'Assemblée générale de l'école de musique du Pays de La Pacaudière.

Le bilan financier est positif.

56 élèves sont inscrits pour cette année 2020-2021.

Malgré le confinement dû au COVID, les professeurs ont été payés car les cours ont pu avoir lieu par visio conférence.

Le samedi 13 mars 2021 devrait avoir lieu les auditions à la salle d'animation Maurice Thevenoux, et le samedi 23 juin 2021, un concert à NOETIKA.

Madame le Maire précise que l'ex Communauté de Communes du pays de La Pacaudière finançait l'école de musique à hauteur de 300,00 € par élève. Roannais Agglomération a été obligé de poursuivre dans les mêmes conditions.

- *Roannais Agglomération, Service ADS, le lundi 5 octobre*

Monsieur Pierre MOUTET et Madame Mélanie MERCIER, secrétaire de Mairie, font le compte-rendu de cette réunion de présentation du service ADS de Roannais Agglomération, que la commune rejoindra au 1^{er} janvier 2021, suite à l'arrêt des services proposés par la commune de Renaison.

Le service ADS de Roannais Agglomération a été créé en 2014 avec 6 communes. Au 1^{er} janvier 2021, ce seront 26 communes adhérentes à ce service.

Il n'y a pas beaucoup de modification par rapport à ce qui existait avec Renaison.

Le Maire reste compétent pour la signature des décisions, et la mairie reste le point d'accueil des dépôts de dossiers.

Le service ADS travaille avec un logiciel différent de celui utilisé par Renaison, le secrétariat devra donc suivre une formation à ce nouvel outil.

Le but de l'agglomération est d'arriver au tout numérique en 2022.

Concernant le financement, il sera constitué d'une part variable (en fonction du type de dossier déposé), et d'une part fixe calculée en fonction du nombre d'habitants.

La convention est signée pour trois ans.

Un droit d'entrée sera exigé, permettant de financer les adaptations des logiciels et d'acquérir le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme), d'un montant approchant les 400,00 €, ainsi qu'une maintenance du guichet numérique pour environ 0,01 € par habitant.

La commune de Changy devra mettre à disposition du service ADS de Roannais Agglomération tous les documents nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La délibération d'adhésion au service devrait pouvoir être prise en novembre.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

** Commissions de travail*

Lors de sa séance publique du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a adopté les modalités de création et de mise en place de cinq commissions permanentes de travail :

- **Ressources** : finances, commande publique, aménagement de l'espace, moyens généraux, mutualisation
- **Développement** : développement économique et emploi, aéroport, équipements sportifs et politiques associées (dont sport de haut niveau), scarabée, enseignement supérieur, développement numérique et développement rural
- **Environnement** : environnement et espaces naturels, assainissement, agriculture, cycle de l'eau, voirie, énergie et développement durable, déchets ménagers, transports et déplacements

- **Cohésion sociale et habitat** : action sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, gérontologie, politique de la ville, précarité, santé, habitat et gens du voyage
- **Culture et tourisme** : lecture publique, enseignements artistiques, métiers d'art, politique culturelle, tourisme

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de nommer un membre titulaire et un membre suppléant pour chacune des commissions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les représentants de la commune dans chaque commission de travail, de la façon suivante :

Commission	Titulaire	Suppléant
Ressources	BOULOT-TULOUP Dominique	DE STEFANI Jean-Noël
Développement	ARQUILLERE Rémy	MOUTET Pierre
Environnement	BOURLIERE Jean-Paul	POYET Cédric
Cohésion sociale et Habitat	RICARD Evelyne	KLIMENKO Nathalie
Culture et Tourisme	BIGAY Catherine	LEFEBVRE Guillaume

Pour information, la première réunion de la Commission Environnement aura lieu le 17 novembre à 18h00 au siège de Roannais Agglomération.

La Commission Ressources a également prévue ses deux premières réunions, le 16 novembre, et le 2 décembre, à la Halle Vacheresse.

*** CLECT**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les représentants suivants pour composer la CLECT :

GOUTORBE Patricia	Titulaire
MOUILLERE Perrine	Suppléant

*** Médecine préventive**

Madame le Maire informe l'Assemblée que Roannais Agglomération crée un service commun de médecine préventive qui assurera les missions et obligations relatives à la médecine du travail. Ce service commun sera composé d'un médecin du travail ainsi qu'un assistant médical. Il débutera son activité le 2 novembre 2020.

À ce jour, les communes de Mably, Riorges, Roanne et Saint Léger sur Roanne ont manifesté leur volonté d'adhérer à ce service commun. Toutes les communes membres de Roannais Agglomération qui souhaiteraient adhérer à ce service commun peuvent le faire.

Le coût est calculé sur la base du coût réel du service (fonctionnement et investissement). La clef de répartition est établie sur la base des effectifs permanents au 1^{er} janvier de l'année de facturation. Le coût par effectif permanent serait compris entre 300 et 350 €.

Considérant que la commune de CHANGY dispose de 6 emplois permanents, le coût serait estimé entre 1800 et 2100 € par an.

Pour information, la cotisation à l'Association Santé au Travail Loire Nord s'élève pour cette année 2020 à 618,00 €, soit 88,28 € par agent.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au service commun de médecine préventive proposé par Roannais Agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

* Il a été constaté que beaucoup de filets agricoles et autres ficelles agricoles sont déposés régulièrement dans un conteneur de regroupement Route de Lespinasse, alors que ces objets font l'objet d'une filière de recyclage pour les agriculteurs. La personne concernée sera surveillée puis, si cela se reproduit encore, un signalement sera fait auprès du service des déchets ménagers de Roannais Agglomération et un courrier lui sera adressé.

* Madame la Directrice de l'école a fait parvenir en Mairie la convocation pour le premier conseil d'école, qui aura lieu le mardi 3 novembre à 18h00 au Foyer rural.

* Madame le Maire fait part au Conseil de la mise à disposition du dossier d'information concernant la modification d'une installation existante (antenne SFR et BOUYGUES) située lieu-dit Le Fonstier.

* L'association Sécurité RN7-RN82 indique qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la commune, suite aux élections municipales. Madame Christine DURAND est désignée.

* Le Conseil Municipal d'enfants pourrait être installé officiellement lors de la réunion du Conseil Municipal de décembre. Aussi, Madame le Maire propose de réunir les deux conseils municipaux le samedi 19 décembre à 9h30, d'installer le Conseil Municipal d'enfants, puis de tenir la dernière réunion du Conseil Municipal.

* Madame le Maire donne lecture des cartes de remerciements des familles BERTHELIER et BLAND-RICCO, suite aux décès de Monsieur Roger BERTHELIER et de Madame Catherine BLAND.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 à 20H00 Le SAMEDI 19 DÉCEMBRE 2020 à 9H30</p>
